



CENTRE BOURG

LES ZONES

Pour une meilleure lisibilité des plans, la couleur du zonage n'est pas appliquée sur les voies et places

Urbanes	UCe	URm	URc	Contour de zone
USP	UEa UEp UEI UEI	UEc	URi	
UPr	UL	UPp		
A urbaniser	AUCe AURm AURc AURI	AUEa AUEp AUEI AUEI	AUEc	
AUL	AU1-2 ou 3	AUSP		
Agricoles	A	Naturelles	N	

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés

Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation	Emplacements réservés pour espace vert ou Conteneur Ecologique	Emplacements réservés pour voirie	Emplacements réservés pour cheminement piéton ou cycliste
Périmètre d'attente de projet	Localisation préférentielle pour équipement art.L.151-41		

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

Espace Boisé Classé	Espace Boisé Classé Ponctuel Arbre remarquable	Plantation sur domaine public	Espace Végétalisé à Valoriser
Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique	Délimitation d'Espace de Petite Terre		
Élément Bâti Patrimonial	Périmètre d'intérêt Patrimonial		

Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions

Richesse du sol et sous-sol	Secteur de Mixité Fonctionnelle	Bâtiments avec changement de destination possible
-----------------------------	---------------------------------	---

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

Espace non aedificandi	Marge de recul	Ligne d'implantation	Polygone d'implantation
Continuité Obligatoire	Discontinuité Obligatoire		

Prescriptions relatives aux déplacements

Débouché piétonnier	Débouché de voirie	Cheminement à préserver
Commune	Arrondissement	Voir plan 2 000° ou plan masse
		Voir orientations d'aménagement et de programmation

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU - H

DECLINAISON COMMUNE

MODIFICATION N°4
APPROBATION - 2024

CAILLOUX SUR FONTAINES

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

C.2.2 - Zonages et autres prescriptions

Echelle : 1/2000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre gris
OFFI_MDL_M_DETAIL_ZONAGE_P_OFFICIEL_O_CAILLOUX_20241222

MÉTROPOLE GRAND LYON

